

## CHARTRE DES PEINTRES FIDESIENS

### UN ENGAGEMENT DE QUALITE

#### Je m'engage :

- 1 - à proposer pour l'exposition annuelle de l'association au moins un grand ou moyen format que j'ai réalisé pour le thème, ce qui me donnera alors le droit d'exposer d'autres toiles en sujet libre, suivant la place disponible
- 2 - à exposer des toiles qui puissent être facilement accrochées, et respecter le système d'accrochage préconisé par les organisateurs,
- 3 - à exposer des toiles ni abîmées ni sales (également les cadres quand il y en a),
- 4 - à ne jamais exposer deux fois la même toile dans la même salle,
- 5 - à ne jamais exposer de copie,
- 6 - à participer aux réunions des peintres ou à m'y faire représenter,
- 7 - à aider sur demande à une ou plusieurs tâches que nécessite le fonctionnement de l'association,
- 8 - à payer ma cotisation sans retard ni relance : l'année d'exercice est de septembre à août,
- 9 - à fournir mon CV sur une page et des reproductions de quelques unes de mes œuvres sur une autre page pour figurer dans le book de l'association (attention : 1 feuille = deux pages),
- 10 - à signer et à respecter la charte d'engagement des peintres fidésiens chaque nouvelle année (en même temps que le paiement de ma cotisation).

Date :

Signature :